



**Je soussigné, EZZAHIRI Hicham, représentant légal du dispensateur de l'action
concourant au développement des compétences, COLDEFY IPFAC
atteste que :**

Madame Julie CORBEAU

Salarié(e) de l'entreprise LIP INDUSTRIE ET BATIMENT - BEAUVAIS

a suivi l'action : 05-53 / PASI, session n°03812602039.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 30/03/2026 au 31/03/2026

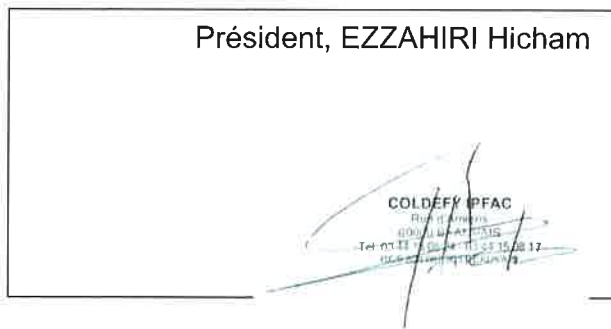
pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage,
nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver
l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter
de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est
étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : BEAUVAIS

Le : 31/03/2026

Président, EZZAHIRI Hicham



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être
transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les
réaliser.



**Je soussigné, EZZAHIRI Hicham, représentant légal du dispensateur de l'action
concourant au développement des compétences, COLDEFY IPFAC
atteste que :**

Monsieur Kévin BINOIST

Salarié(e) de l'entreprise LIP INDUSTRIE ET BATIMENT - BEAUVAIS

a suivi l'action : 05-53 / PASI, session n°03812602039.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 30/03/2026 au 31/03/2026

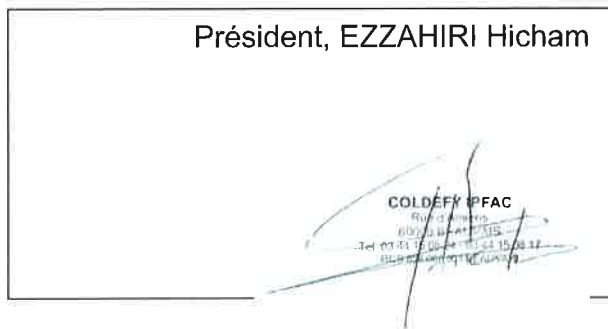
pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage,
nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver
l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter
de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est
étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : BEAUVAIS

Le : 31/03/2026

Président, EZZAHIRI Hicham



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être
transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les
réaliser.



**Je soussigné, EZZAHIRI Hicham, représentant légal du dispensateur de l'action
concourant au développement des compétences, COLDEFY IPFAC
atteste que :**

Monsieur Mayeul HEUDE

Salarié(e) de l'entreprise LIP INDUSTRIE ET BATIMENT - BEAUVAIS

a suivi l'action : 05-53 / PASI, session n°03812602039.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 30/03/2026 au 31/03/2026

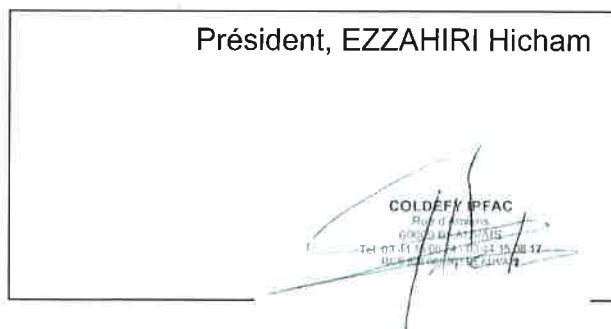
pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage,
nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver
l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter
de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est
étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : BEAUVAIS

Le : 31/03/2026

Président, EZZAHIRI Hicham



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être
transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les
réaliser.



**Je soussigné, EZZAHIRI Hicham, représentant légal du dispensateur de l'action
concourant au développement des compétences, COLDEFY IPFAC
atteste que :**

Madame Agathe PINON NARTZ

Salarié(e) de l'entreprise LIP INDUSTRIE ET BATIMENT - BEAUVAIS

a suivi l'action : 05-53 / PASI, session n°03812602039.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 30/03/2026 au 31/03/2026

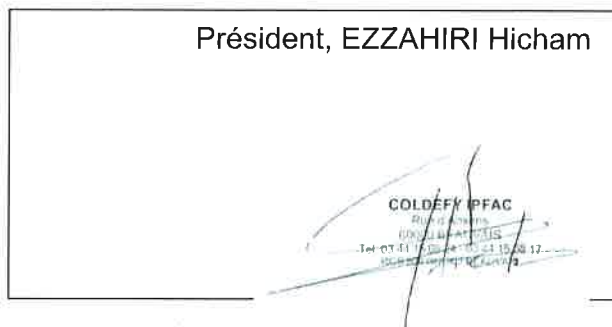
pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage,
nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver
l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter
de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est
étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : BEAUVAIS

Le : 31/03/2026

Président, EZZAHIRI Hicham



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être
transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les
réaliser.